Technicien de maintenance informatique

Le technicien de maintenance informatique :

- Effectue le dépannage, l'entretien et l'installation d'équipements ou de parcs d'équipements informatiques ou bureautiques (matériels, logiciels, réseaux, ...), selon les règles de sécurité et la réglementation.
- Peut conseiller, former et assister les utilisateurs (sur site, par télémaintenance, téléassistance, ...).
- Peut assembler ou intégrer un équipement (configurations standards ou spécifiques, ...).
- Peut coordonner une équipe.

Accès à l'emploi

Cet emploi/métier est accessible avec un diplôme de niveau Bac (Bac Professionnel, Brevet professionnel, ...) à Bac+2 (BTS, DUT) en informatique, électronique, électrotechnique, ... La pratique de l'anglais (vocabulaire technique) peut être requise.

Conditions d'exercice de l'activité

Cet emploi s'exerce au sein de sociétés de services (SSII, tierce maintenance, ...), de sociétés spécialisées en informatique (assembleurs, installateurs-intégrateurs, constructeurs de matériels, ...), de service de maintenance de sociétés, des armées, en contact avec différents services et intervenants (administratif, comptabilité, client).
Elle peut impliquer des déplacements et être soumise à des astreintes.
Elle varie selon le type d'intervention (assistance hot line, help desk, intégration en atelier, sur plate-forme, déploiement sur sites clients, ...).

Evolutions professionnelles possibles après quelques années d’expérience

Relation technico-commerciale
Production et exploitation de systèmes d'information